

Développement durable – Interview

L'industrie du futur se doit d'être durable

25.11.AM · de [Marina Hofstetter](#) · 13 min Temps de lecture ·

Quand on parle d'industrie du futur, on a tendance à penser uniquement nouvelles technologies. Mais l'industrie du futur se doit également d'être durable. D'un point de vue réglementation, elle n'a d'ailleurs plus d'autre choix que de s'engager dans cette voie. Justyna Tarwid, fondatrice d'Intently, nous explique la situation.



Les enjeux de durabilité couverts par l'ESRS.

(Source : Intently Sàrl)

Quels sont les principaux changements qui se profilent à l'horizon sur le thème de la durabilité ?

Le principal changement qui aura un impact réel sur les entreprises est lié aux changements réglementaires dans le domaine de la durabilité, changements qui entrent progressivement en vigueur en Europe, en Suisse et à l'international. Un exemple de ces réglementations sont la

nouvelle directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et le standard European Sustainability Reporting Standards (ESRS), qui concernent le rapport sur la durabilité. Il s'agit d'un cadre législatif en cours de mise en place, qui exige que les grandes entreprises dépassant certains seuils spécifiques rendent compte de leurs performances en matière de développement durable sur une base annuelle, tout comme elles le font déjà avec leurs finances. L'objectif est

donc qu'à l'avenir, les rapports annuels de toutes les grandes entreprises contiennent non seulement les performances financières, mais aussi les performances de leurs activités en termes de durabilité.

À quels domaines d'activités s'applique la directive européenne ?

Elle s'applique à toutes les entreprises de tous les secteurs d'activités, par conséquent également aux acteurs du secteur financier, tels que banques et aux compagnies d'assurance. Par exemple, si une compagnie d'assurance veut calculer ses émissions de gaz à effet de serre, elle ne le fera pas seulement sur la base de ses propres opérations, mais en incluant les émissions de gaz à effet de serre associées à les actifs qu'elle assure et celles de ses investissements, dans le cadre des émissions de scope 3. Il en va de même pour les banques, qui devront prendre en compte l'ensemble de leurs portefeuilles de crédit et d'investissement. Les impulsions au changement viendront donc non seulement des régulateurs, mais aussi des marchés financiers.

GALERIE D'IMAGES



Pourquoi ces changements se produisent-ils ?

Ces changements interviennent dans un monde dans lequel il est urgent de répondre de manière concrète et d'obtenir des résultats probants aux défis environnementaux et sociaux associés à des sujets tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, mais aussi un certain nombre de questions liées au capital humain. Grâce à ces réglementations, les législateurs poussent les entreprises à communiquer de manière transparente et à assumer leur responsabilité en ce qui concerne leurs impacts sur l'environnement et la société, ainsi que les risques et opportunités associés à ces impacts, les incitant ainsi par la même occasion à mettre en place des actions ciblées pour atténuer leurs impacts négatifs voire créer des impacts positifs.

De plus, les entreprises qui afficheront des résultats positifs en matière de développement durable peuvent augmenter leurs chances d'accéder à de nouvelles sources de financement, comme des emprunts à des taux avantageux ou des investisseurs, qui les aideront encore à transitionner vers des modèles économiques plus durables ou à développer de nouveaux produits innovants et écoresponsables.

En résumé, les réglementations permettent premièrement d'accroître la transparence et la responsabilité des efforts déployés par les entreprises pour faire face aux impacts, risques et opportunités en matière de développement durable ; et deuxièmement, de continuer à attirer des capitaux pour des projets de transition et d'innovation en matière de développement durable et fournir des preuves fiables aux marchés financiers pour la prise de décision en matière d'investissement.

Qu'est-ce que ces changements signifient pour les entreprises suisses ?

Le Conseil fédéral vient de terminer une consultation sur une modification du code des obligations visant à rendre les règles de transparence plus strictes. Ainsi, les entreprises en Suisse qui ont au moins 250 employés, un bilan d'au moins 25 millions de francs ou un chiffre d'affaires d'au moins 50 millions de francs seront tenues, de publier des informations en matière de durabilité selon les normes d'information de l'UE et d'autres normes équivalentes. Le projet de loi prévoit en outre que les rapports devront être soumis à une entreprise de révision externe ou à un organisme d'évaluation de la conformité. Environ 3500 entreprises en Suisse seraient alors directement concernées par cette réglementation, contre 300 entreprises concernées par l'obligation de rapporter sur les questions de durabilité aujourd'hui.

S'abonner à la newsletter maintenant
Ne manquez pas nos meilleurs contenus

E-mail professionnel

En cliquant sur „S'abonner à la newsletter“, je consens au traitement et à l'utilisation de mes données conformément au [formulaire de consentement](#) (veuillez développer pour plus de détails) et j'accepte les [Conditions d'utilisation](#). Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [Politique de confidentialité](#).

Qu'est-ce qui attend concrètement ces grandes entreprises ?

Elles devront tout d'abord déterminer quelles sont les enjeux de durabilité qui les concernent en priorité, point qui est très dépendant de l'entreprise elle-même mais également de l'industrie dans laquelle elle opère. L'une des thématiques prioritaires de la plupart des entreprises cependant est celle du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre. Mais au-delà de ça, on peut retrouver des enjeux plus spécifiques comme la consommation d'eau ou l'économie circulaire. Les enjeux sociaux, tels que ceux concernant la main-d'œuvre ou les collaborateurs de la chaîne de valeur, seront également pertinents pour beaucoup. À chaque entreprise revient donc la tâche de procéder à cette évaluation.

Pour guider les entreprises dans cette voie, le CSRD/ESRS se base sur le principe de la double matérialité, soit la matérialité de l'impact et la matérialité financière. Par exemple, si une entreprise joue un rôle dans la pollution de l'eau, il s'agit d'un sujet pertinent à la fois en termes d'impact et de finances : la dimension d'impact via les conséquences sur l'environnement et la société, et la dimension financière car les accusations de pollution entraîneront probablement des amendes, terniront la réputation de l'entreprise, etc. L'évaluation de la double matérialité est une étape importante, car elle détermine les sujets sur lesquels l'entreprise doit rendre compte dans son rapport annuel.

Comment les grandes entreprises identifient-elles les sujets de durabilité qui leur sont pertinents ?

Les lignes directrices recommandent que les entreprises entament ce processus en évaluant leur contexte et en posant des questions telles que : Quelle est la chaîne de valeur de l'entreprise ? Quelles sont ses relations d'affaires ? Quels sont les pays impliqués dans la chaîne d'approvisionnement ? Quelles sont les différentes exigences légales et réglementaires applicables ? etc. Des sources telles que des publications, des analyses, des rapports spécialisés, scientifiques ou économiques sont également très utiles, tout comme l'étude des rapports d'autres entreprises du même secteur. Et l'implication des parties prenantes. L'UE travaille également sur des normes sectorielles spécifiques qui aideront les entreprises à identifier les enjeux de durabilité propres à leur secteur.

Qu'en est-il des entreprises qui ne sont pas directement concernées par la réglementation ?

Les entreprises qui n'entrent pas directement dans le champ d'application de la réglementation, telles que les PME, sont susceptibles d'être impactées par le biais de demandes des parties prenantes soumises à la réglementation dans leur environnement direct, comme leurs partenaires commerciaux, les compagnies d'assurance, les banques, etc. Un nombre conséquent d'entreprises en Suisse seront ainsi également touchées de cette manière.

En effet, dès lors par exemple qu'une entreprise, aussi petite soit-elle, est active en tant que partenaire ou fournisseur d'une grande entreprise sujette au compte-rendu de ses activités du point de vue de la durabilité, pourra être interrogée par cette dernière sur ses performances en matière de développement durable. Il est donc dans l'intérêt des petites et moyennes entreprises suisses de commencer à définir une stratégie de développement durable pour maintenir leur avantage concurrentiel.

Ces PME doivent-elles rendre des comptes de manière aussi stricte que les grandes entreprises ?

Non, elles ne seront pas obligées de rendre des comptes conformément aux normes CSRS/ESRS, mais il est recommandé qu'elles mettent en place un ensemble de divulgations de base qui pourra les aider à répondre aux demandes de leurs partenaires commerciaux. Dans l'UE, elles pourront bientôt le faire en suivant le standard de rapport volontaire pour les petites et moyennes entreprises (Voluntary Reporting Standard for SMEs – VSME) actuellement dans la dernière phase de développement, et qui propose environ 20 indicateurs, dont beaucoup ne devront être reportés que s'ils sont applicables à l'entreprise. L'objectif premier de ce standard est de suggérer un ensemble d'exigences et d'indicateurs minimum que ces entreprises devraient d'ores et déjà mettre en place pour être à même de répondre aux requêtes qu'elles pourront recevoir de leurs partenaires commerciaux ou des services financiers tels que les banques et les compagnies d'assurance. Pour ces derniers, les questions de durabilité sont désormais un facteur de risque dans l'évaluation d'une entreprise. En outre, le VSME vise à élaborer des « exigences minimales » et à « protéger » les PME contre de potentielles demandes excessives de rapport.

Comment les petites et moyennes entreprises peuvent-elles se préparer concrètement ?

Les PME doivent commencer par définir leurs enjeux de durabilité priorités et leurs objectifs en matière de développement durable et réfléchir si et comment ceux-ci sont déjà couverts par leur stratégie existante.

Par exemple, si l'entreprise propose une technologie ou une solution permettant à ses clients de produire des produits plus durables, cela devrait être mentionné dans la stratégie de développement durable. Pour les sujets qui ne sont pas encore couverts, par exemple les actions visant à réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre, l'entreprise devrait définir des objectifs et des actions.

Il est également important de calculer la performance de référence (par exemple, les émissions actuelles de gaz à effet de serre), mais il est crucial de ne pas retarder les actions « évidentes », telles que les mesures d'optimisation des ressources, avant que cela ne soit en place. Il est recommandé de mettre en place des processus et des systèmes nécessaires pour collecter des données sur les mesures de durabilité pertinentes. Ces données seront importantes à la fois pour suivre leur progression et pour l'élaboration de leurs rapports.

Contrairement aux données financières, les données relatives au développement durable sont dispersées sur toutes les activités et biens d'une entreprise (achats, logistique, installations, déplacements...) et l'optimisation de la collecte et du traitement de ces flux de données améliorera considérablement l'efficacité et la qualité des rapports sur le développement durable, tout en libérant du temps pour agir plutôt que mesurer.

Parallèlement à ces actions, il est crucial d'engager un dialogue avec les principales parties prenantes de leur environnement, afin de recueillir leurs avis, à la fois pour aider dans la définition des enjeux de durabilité priorités et des solutions potentielles, mais aussi pour s'assurer leurs soutiens sur le long terme. Obtenir l'engagement des parties prenantes clés dans une stratégie de transition durable est essentiel et le plus tôt la direction de l'entreprise s'y attelle, le mieux c'est.

Concentrons-nous sur l'implication des parties prenantes : qui sont-elles et pourquoi est-ce si important ?

Par parties prenantes, j'entends à la fois les parties prenantes internes et externes, c'est-à-dire les employés, les investisseurs, les clients, la chaîne d'approvisionnement, etc. Il est très important d'impliquer les parties prenantes dès le début car comme mentionné auparavant, leurs avis aideront à définir les points de travail pertinents pour l'entreprise, mais cela leur permettra également de se sentir impliqués dans le processus. Chacun de ces acteurs apportera une perspective différente.

Par exemple, les employés pourraient avoir des idées sur la manière d'optimiser les processus internes pour les rendre plus durables, car ils les connaissent en détail. Les clients pourraient apporter de nouvelles impulsions pour innover dans vos produits et services afin qu'ils aient un impact positif plus important, par exemple en les aidant à atteindre leurs propres objectifs de durabilité.

Les investisseurs, quant à eux, pourraient attirer votre attention sur des enjeux de durabilité qui représentent un risque financier ou une opportunité pour l'entreprise.

Comment assurer l'engagement des employés ?

De manière générale, un point important dans cette démarche est de présenter cette transition comme une opportunité, pas comme une simple mise en conformité. Il est important que tous comprennent qu'il ne s'agit pas seulement de se conformer à la réglementation ou de répondre à des défis environnementaux et sociétaux auxquels les uns ou les autres pourraient ne pas adhérer, mais qu'il s'agit aussi de maintenir la compétitivité de l'entreprise et de l'aider à conserver une bonne position sur le marché.

Nous sommes dans une période de transition importante où les performances en matière de développement durable deviennent partie intégrante des performances des entreprises. Cela va être un parcours progressif, les entreprises doivent se lancer sur ce chemin, car les retardataires en matière de développement durable risqueront de manquer des opportunités de marché au profit de leurs concurrents qui pourront eux démontrer leurs efforts à l'aide de données fiables. Il est important que les employés soient conscients qu'il s'agit d'un parcours nécessaire à long terme.

Des parties prenantes qui comprennent les enjeux, et se sentent écoutés auront une tendance naturelle à vouloir participer par leurs idées à l'amélioration du statut de l'entreprise en termes de durabilité. Leur implication permet de faire émerger de nouvelles idées et suggestions qui peuvent être utilisées à la fois pour définir ou redéfinir la meilleure stratégie à suivre pour l'entreprise mais aussi pour créer de nouvelles opportunités commerciales. Une transition ne s'effectuant pas du jour au lendemain, la motivation au changement n'est pas à négliger.

Quels types de services propose Intently pour aider les entreprises dans l'établissement de leur stratégie de développement durable ?

Chez [Intently](#), nous proposons des projets de conseil pour aider les entreprises à inspirer le changement, identifier leurs priorités et démontrer leurs progrès. Nous offrons également des ateliers pour les équipes dirigeantes, mais aussi pour les employés. Nous parlons dans un premier temps de l'importance du changement, du paysage réglementaire, et des impacts réels du domaine d'activités.

Nous examinons ensuite les meilleures pratiques du secteur pour montrer comment des entreprises ont réussi à opérer une transition durable. Nous incluons également dans l'atelier un exercice pratique au cours duquel l'équipe passe du temps à appliquer les différents concepts sur leur entreprise, en menant par exemple une version courte d'une analyse de double matérialité ou en établissant une version préliminaire d'une stratégie de développement durable. Nos ateliers offrent donc une expérience pratique et une réflexion active sur le thème de la durabilité, spécifiquement ciblé pour l'entreprise, permettant aux participants de repartir avec des idées concrètes, de l'énergie et de l'inspiration pour approfondir le sujet.

Nous proposons également une autre solution, évolutive et flexible, par le biais de campagnes de communication vidéo modernes, adaptées au secteur et à l'entreprise. Nous travaillons main dans la main avec la direction de l'entreprise pour élaborer un plan de communication adéquat aux besoins qui se traduit par une série de vidéos éducatives pour les employés, soutenues en option par des supports d'apprentissage complémentaires tels que des publications, des quiz, et des sondages, afin de recueillir des idées auprès des employés.

Grâce à nos services, nous aidons les entreprises à embarquer leurs équipes dans la stratégie de développement durable et accélérons ainsi leur transition vers des modèles économiques durables d'une manière conforme aux réglementations, mais aussi pratique et en mettant l'accent sur l'avantage concurrentiel des entreprises.

Comment le MSM peut-il contribuer à la transition vers le développement durable ?

Je pense qu'en tant que magazine spécialisé distribué à un large réseau d'entreprises en Suisse, vous avez un grand potentiel pour devenir une plateforme d'influence sur le sujet de la durabilité. Ce que j'entends des entreprises indique qu'elles souhaitent voir des exemples concrets de la manière dont d'autres entreprises ont réussi cette transition, ce qu'elles ont précisément changé, comment elles ont financé ce changement et quels en ont été les résultats.

En publiant des histoires d'entreprises ayant réussi leur transformation, vous pourriez partager des exemples concrets de transitions, encourager l'apprentissage par les pairs au sein de l'industrie et renforcer la confiance de vos lecteurs dans le fait qu'un changement vers la durabilité est possible et génère des impacts positifs non seulement pour la société et la planète, mais aussi pour les entreprises elles-mêmes. MSM

(ID:50233708)